

2008/931 - INSTALLATION D'UNE PATINOIRE MOBILE DE PLEIN AIR SUR LA PLACE BELLECOUR DU 19 DECEMBRE 2008 AU 11 JANVIER 2009 – TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Pour la 7^e année consécutive, la Ville de Lyon installe une patinoire sur la place Bellecour dans le cadre des fêtes de fin d'année. Cette année, elle sera ouverte du 19 décembre 2008 au 11 janvier 2009.

Les installations mises en place seront les mêmes que les années précédentes. En effet, ces installations comprendront une piste de glace de 40 mètres par 20 mètres, une centaine de mètres carrés de locaux d'accueil et techniques de type tentes « tropéziennes » et un tour de piste clôturant la piste de glace.

Cette année la patinoire sera exploitée par le prestataire qui assurera la location et l'installation de la patinoire. Ce marché a été lancé selon une procédure adaptée.

L'accès à la patinoire sera payant aux tarifs suivants (avec ou sans location d'une paire de patins) :

- 4€ : tarif unique pour une entrée
- 3€ : tarif réduit pour les enfants de moins de 12 ans et les étudiants
- 15€ : tarif pour 5 entrées.

L'accès et l'utilisation de la patinoire mobile par les usagers seront réglementés selon un règlement intérieur joint au rapport, reprenant le règlement général des patinoires municipales.

La patinoire sera gardiennée de jour par trois agents de sécurité et de nuit par deux agents de sécurité. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- L'installation d'une patinoire mobile de plein air sur la place Bellecour du 19 décembre 2008 au 11 janvier 2009, ouverte tous les jours,

jours fériés compris, selon des horaires portés à la connaissance des usagers par arrêté municipal est acceptée.

2- Le règlement intérieur joint au rapport est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- L'accès à la patinoire sera payant aux tarifs suivants (avec ou sans location d'une paire de patins) :

- 4€ : tarif normal pour une entrée
- 3€ : tarif réduit pour les enfants de moins de 12 ans et les étudiants
- 15€ : tarif pour 5 entrées.

5- Les recettes perçues seront imputées au budget 2008, programme SPF51, opération SPF513, nature 70631, fonction 414.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD